

Uniquement pour les élèves inscrits dans l'enseignement primaire l'année scolaire prochaine

DÉCLARATION À REMETTRE AU PLUS TARD LE 3 JUIN 2024*
relative à la demande de dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle au profit d'une 2^e période du cours de philosophie et de citoyenneté
OU au choix d'un cours de religion, ou de morale non confessionnelle

Je soussigné(e) parent, personne investie de l'autorité parentale à l'égard de (1), élève en (2)

à l'école communale de Saint-Job

déclare avoir pris connaissance de la page précédente et, conformément à la liberté que me confère le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, avoir choisi pour l'élève précité de suivre chaque semaine

Soit (3) :

En dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle, une 2^e période de cours de philosophie et de citoyenneté

Soit (4) :

- Une période de cours de religion catholique
- Une période de cours de religion islamique
- Une période de cours de religion israélite
- Une période de cours de religion orthodoxe
- Une période de cours de religion protestante
- Une période de cours de morale non confessionnelle

Fait à , le ... / ... / (5)

.....(6)

(1) Nom et prénom de l'élève, le cas échéant

(2) Classe fréquentée

(3) Ne cocher cette mention que dans le cas où ni le cours de morale non confessionnelle ni un des cours de religion n'est choisi

(4) Cocher, le cas échéant, le cours choisi

(5) Lieu et date

(6) Signature

* En cas de première inscription ou de changement d'école, le formulaire est rempli au moment de valider l'inscription dans cette école

Cours de philosophie et de citoyenneté

(2^{ème} période correspondant à la dispense du cours de religion et de morale non confessionnelle)

Cours de religion – Cours de morale non confessionnelle

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

La Constitution donne aux parents, la possibilité de choisir pour leur enfant de suivre un cours de religion ou de morale non-confessionnelle ou de demander une dispense au profit une deuxième heure de philosophie et citoyenneté.

Pour ce faire, il vous appartient, à l'aide du document ci-joint :

- soit d'introduire une demande de dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle au profit d'une 2^{ème} période du cours de philosophie et de citoyenneté
- soit de faire le choix entre le cours de morale non confessionnelle et les cours de religion catholique, protestante, orthodoxe, israélite et islamique.

Les choix opérés sont entièrement libres et il est formellement interdit d'exercer sur le bénéficiaire de ces choix une pression quelconque. Des sanctions disciplinaires pourront frapper les membres du personnel qui auraient enfreint cette interdiction.

Le présent formulaire est distribué pour le 15 mai 2024 au plus tard afin de vous permettre d'exprimer votre choix.

Vous êtes invités à le compléter, à le signer et à le remettre à la direction au plus tard le 3 juin 2024.

En cas de première inscription ou de changement d'école, le formulaire doit être complété au moment de l'inscription dans cette nouvelle école.

Le choix ainsi formulé ne peut plus être modifié pour la rentrée scolaire prochaine dans cette école.